

1.4. Fils à coudre

- Les fils à coudre doivent répondre aux exigences spécifiées par le GPEM/TC.
- Pour les coutures d'assemblage et les coutures apparentes, la résistance dynamométrique à la traction est de 1,34 daN (1,4 kgf).
- Pour la teinture, les indices minimaux de solidité sont de :

à la lumière	4	dégradation
au lavage fort pour le fil coton	4	dégradation et dégorgeant
au lavage moyen pour le fil synthétique	4	dégradation et dégorgeant
au nettoyage à sec	4	dégradation et dégorgeant

Commentaires : les spécifications techniques du 17.12.91 du GPEM/TC applicables aux fils à coudre, et portant les n° A 10-91, A 11-91 et A 12-91, font l'objet de la brochure 5505 éditée par les J.O. dans la collection «Marchés publics».

1.5. Accessoires

- Les accessoires doivent répondre aux exigences spécifiées par le GPEM/TC.
- Boutons :
 - leur couleur est (sauf pour les boutons métalliques) assortie au tissu de fond ; elle est noire pour le tissu bleu foncé ;
 - tous les boutons utilisés doivent être polis, ébarbés, réguliers et sans défaut ; leurs trous ne doivent présenter aucune arrête tranchante susceptible de couper le fil.
- Les épaulettes, agrafes, talonnette, passément, feutre, dessous de col, aiguilleté ou préfabriqué,... doivent être de bonne qualité marchande.

Pour l'ensemble des accessoires, dans le cas où il n'est pas possible de se référer aux spécifications techniques du GPEM/TC, la qualité exigée est celle reconnue sur un spécimen de provenance industrielle, agréé préalablement par l'acheteur .

Commentaires : le présent volume contient les spécifications techniques du GPEM/TC applicables aux accessoires et aux fermetures à glissière. Les spécifications techniques du GPEM/TC applicables aux sangles, rubans et fermeture auto-agrippantes figurent dans la brochure n° 5508 éditée par les J.O., collection «Marchés publics». (1)

2. FABRICATION

2.1. Dispositions communes

2.1.1. Coupe

Les tares et défauts de fabrication doivent être rigoureusement évités lors des opérations de coupe .

Les différentes parties d'un même effet ne doivent jamais présenter de disparates apparents à l'extérieur. Lorsque les droits fils sont indiqués, ils doivent être respectés tout comme le sens du tissu .

(1) Ouvrage épuisé. En consultation auprès de la Commission Centrale des Marchés.

La coupe doit être exécutée de façon à obtenir, sur le vêtement fini, les mesures spécifiées ; les tolérances admises, et figurant au marché, doivent conserver un caractère exceptionnel.

2.1.2. Assemblage

Un même effet doit comporter des assemblages tels qu'ils assurent une présentation harmonieuse.

Les assemblages comportent des largeurs de couture d'un centimètre au minimum pour éviter les échappées. Toutes les coutures d'assemblages du tissu de fond doivent comporter de 4 à 6 points au centimètre selon la catégorie d'articles.

Les bords apparents dans les tissus s'effilochant sont surfilés ou éventuellement bordés.

Les rabattements peuvent être faits à la machine exécutant le point de navette. Dans tous les cas, ils doivent comporter au minimum 3 points au centimètre.

Les doublures doivent être correctement appliquées au tissu de fond afin d'éviter tout fronçage et laisser la souplesse nécessaire au bien aller du vêtement.

Les coutures et pinces doivent être soigneusement ouvertes.

2.1.3. Coutures, piqûres, boutonniers, pose des boutons et arrêtements

2.1.3.1. Coutures et piqûres

Elles doivent être régulières et ne présenter aucun point de manque.

2.1.3.2. Boutonniers

Leur extrémité sera bien arrêtée soit par un arrêt en pointe exécuté en même temps que la boutonnière, soit par un arrêt transversal rapporté, fil coupé au ras.

Le nombre de points, la tension du fil et la jetée doivent être réglés de façon à assurer une boutonnière bien garnie et solide.

Les boutonnières brodées sont exécutées à la machine. Elles comportent un œillet et un arrêt rapporté, sauf pour la braguette dont les boutonnières peuvent comporter un arrêt en pointe.

2.1.3.3. Pose de boutons et arrêtements

Tous les types de boutons sont solidement cousus:

- soit à la main :

- boutons à deux trous avec six passages de fil double, bien arrêtés ;
- boutons à quatre trous avec douze passages de fil double, bien arrêtés ;

- soit à la machine :

- boutons à deux trous avec huit points de fil double, bien arrêtés ;
- boutons à quatre trous avec quatorze à seize points de fil double, bien arrêtés.

Le fil sera coupé au ras.

2.1.4. Pressage et finition

Aucun faux pli du tissu ne doit subsister dans les parties apparentes d'un vêtement.

La présentation finale de l'article doit être soignée, notamment en ce qui concerne le col, les revers et les devants.

Le pantalon doit comporter le pli tailleur.

L'article doit être soigneusement délustré.

Toutes les coutures d'assemblage et les pinces doivent être soigneusement ouvertes.

L'épluchage des vêtements doit être particulièrement surveillé.

2.2. Dispositions particulières aux pantalons

Les pantalons comportent :

2.2.1. Au minimum une poche dite «revolver», boutonnée, avec ou sans rabat.

Cette ou ces poches sont parementées intérieurement en tissu de fond, sur une hauteur minimale de 4 centimètres.

Les dimensions utiles de la poche sont :

- Largeur : 17 centimètres ;
- Profondeur : 18 centimètres ;
- Ouverture de poche : 15 centimètres.

2.2.2. Deux poches dites «de côté», parementées intérieurement en tissu de fond, sur une largeur minimale de 4 centimètres.

La profondeur utile de la poche est de 16 centimètres à partir de l'arrêt du bas de l'ouverture.

Le haut des sacs de poche est pris dans l'assemblage de la ceinture.

Les extrémités de l'ouverture de toutes les poches sont consolidées par un arrêt rapporté.

2.2.3. Au moins un pli d'aisance de 1,5 centimètre de profondeur sur chaque devant.

2.2.4. Un doublage de ceinture de bonne qualité, irrétrécissable, constitué :

- soit d'un gros grain ;
- soit d'une hausse de ceinture ;
- soit d'une anglaise.

La hausse ou l'anglaise est entoillée à l'intérieur, ce qui permet d'obtenir un meilleur aspect de la ceinture.